

DES GESTES SIMPLES

* Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites en laissant couler l'eau 1 à 2 minutes avant de la boire.

* Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 24 heures et dans un récipient fermé.

* L'eau peut dissoudre le plomb éventuellement présent dans les branchements ou les canalisations des bâtiments d'habitation anciens. En présence de canalisations intérieures en plomb :

- il est important de laisser couler l'eau 1 à 2 minutes avant de la consommer ;
- il est recommandé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet et d'en parler à leurs médecins traitants ;
- il est fortement conseillé de remplacer intégralement les réseaux intérieurs lorsqu'ils sont en plomb.

* Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.

UTILISATION DES CAPTAGES PRIVÉS

Si vous utilisez une source ou un puits particulier dans le cadre familial pour la consommation et les usages sanitaires, cette ressource doit être déclarée auprès de la mairie.

Toute connexion entre le réseau public et une conduite alimentée par une autre ressource en eau (puits, source...) est interdite. Une vanne ne suffit pas. Seule la séparation stricte des canalisations est conforme.

Privilégiez l'eau du réseau public dont la qualité est régulièrement contrôlée.

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution « Nord » qui appartient à la Métropole de Lyon.

L'eau distribuée est prélevée principalement dans la nappe alluviale du Rhône au niveau du champ captant de Crépieux-Charmy. Cette ressource principale est complétée par les eaux provenant du lac de Miribel Jonage, et par l'eau prélevée dans la nappe alluviale de la Saône (captages de Tourneyrand à Fleurieu sur Saône et Charnaise à Curis-au-Mont-d'Or).

Ces ressources bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral.

Avant distribution, l'eau subit un traitement de désinfection au chlore.

La Métropole de LYON a confié la gestion de la distribution de l'eau potable à la société Eau du Grand Lyon.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation.

L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme, et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

En 2017, le contrôle sanitaire a donné lieu à 1877 prélèvements, ce qui correspond à environ 58 300 mesures portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'installation de production amont et sur le réseau de distribution.

L'exploitant est également tenu de surveiller en permanence la qualité de l'eau qu'il produit et distribue par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2017

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 présente une bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux limites de qualité réglementaires pour toutes les autres substances mesurées.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso du document.

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Délégation Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon
Service Santé Environnement

241 rue Garibaldi – CS93383 – 69418 LYON cedex 03

☎ : 04.72.34.74.00 - Mail : ars-dt69-sante-environnement@ars.sante.fr

BACTERIOLOGIE

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, pouvant provoquer des troubles digestifs, dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes.

Limite de qualité : 0 germe/100 ml

100% des résultats sont conformes

NITRATES

Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une présence excessive de nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite réglementaire dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.

Les teneurs en nitrates sont conformes à la limite réglementaire de 50 mg/l.

Valeur moyenne : 5,1 mg/l

Valeur maximum : 11,4 mg/l

PESTICIDES

Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules a été adoptée.

Les substances actives mesurées sont conformes à la limite réglementaire de 0,1 µg/l.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8°F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.

Absence de valeur réglementaire pour la dureté.

Valeur moyenne : 18 °f

Eau moyennement calcaire.

ARSENIC

Les études engagées par le maître d'ouvrage ont permis d'établir que l'arsenic à Fleurieu sur Saône est d'origine naturelle et qu'un traitement devra être envisagé dans le cadre d'une augmentation de la productivité du champ captant.

Les teneurs sont conformes à la limite réglementaire fixée à 10 µg/l.

Valeur maximum en sortie de station : 3 µg/l

FLUOR

Le fluor est un oligo-élément naturellement présent dans l'eau. La valeur maximale a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (taches sur l'émail des dents). A dose modérée, il est bénéfique pour prévenir les caries dentaires ; lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste.

Les teneurs en fluor sont conformes à la limite réglementaire de 1,5 mg/l.

Valeur moyenne : 0,08 mg/l

Eau peu fluorée.

AUTRES PARAMETRES

De nombreux autres paramètres sont recherchés : paramètres liés à la structure naturelle des eaux, métaux, solvants chlorés, sous-produits des traitements de l'eau, indicateurs de radioactivité,...

Tous les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites réglementaires.

Les résultats du contrôle sanitaire sur votre commune sont disponibles sur le site : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/eau-potable-8>

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL,
SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).**